

**Mairie de Ducey-Les Chéris**  
**Centre Communal d'Action Sociale**  
Rue de Semallé  
DUCEY  
50 220 DUCEY-LES CHÉRIS

**Conseil d'administration - Centre Communal d'Action Sociale**  
**Vendredi 26 avril 2024 – 14 Heures 00**

**Procès-verbal de la séance**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 24/04/2024 par Madame la Présidente, s'est réuni en session ordinaire.

**Présents :** Isabelle LABICHE (Présidente), Anne GLENAT (Vice-Présidente), Isabelle HAMEL, Sylvia LAMBERT, Marie MAZIER, Michelle ROGER, Denis ALBERT, Chantal GUILLAUME, Yvon PACILLY, Joseph REBOURS,

**Excusés :** Marie-Françoise GASNIER, Michèle LEJEUNE, Marie-Gabrielle CARNET,

**Pouvoirs :** Guy ROULAND (pouvoir à Michelle ROGER), Marie RESTOUT (pouvoir à Chantal GUILLAUME).

- o O o -

Ordre du jour

1. Approbation du PV du CM du 1<sup>er</sup> mars 2024.....
2. Vote du compte de gestion 2023 – budget principal.....
3. Proposition d'organisation du "repas des cheveux blancs" .....
4. Vote du budget primitif 2024.....
5. Proposition de feuille de route pour le CCAS.....
6. Projet de "Café de l'Audition".....
7. Point sur la Banque Alimentaire .....
8. Questions et informations diverses. ....

**Extrait des délibérations**

**1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> mars 2024**  
**2024-06**

Madame la Présidente soumet le Procès-Verbal de la séance du 1er mars 2024 à l'approbation du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix :

Approuve le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 1er mars 2024.

***Éléments de compte-rendu :***

*Madame LAMBERT réitère sa demande et souhaite être destinataire des derniers PV des séances du Conseil d'Administration.*

*Mme Labiche explique qu'un point est en cours et que l'ensemble des documents seront très prochainement transmis par le service.*

## 2- Vote du compte de gestion 2023 – Vote du compte administratif 2023 2024-07

### Le compte de gestion 2023

Le compte de gestion est un document de synthèse du comptable. Ce dossier rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il répond à deux objectifs :

- Justifier l'exécution du budget,
- Présenter l'évolution de la situation financière du CCAS

En application de l'article L.1612-12 du CGCT, il est produit au Président avant le 1<sup>er</sup> juin qui suit la clôture de l'exercice pour être communiqué au préfet en même temps que le compte administratif. Le compte de gestion est certifié exact dans ses résultats par le directeur départemental des finances publiques avant d'être soumis au vote du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration entend, débat et arrête les comptes du receveur (article L.2121-31 du CGCT). Le compte de gestion est produit au juge des comptes au plus tard le 31 décembre qui suit la clôture de l'exercice auquel il se rapporte.

### Le compte administratif 2023

En vertu des dispositions de l'article L.1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes du CCAS est constitué par le vote du Conseil d'administration sur le compte administratif présenté par la Présidente, après transmission, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le receveur de la collectivité.

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice précédent. Il est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur. C'est son bilan financier. Il présente les résultats de l'exécution du budget.

Le vote de ce compte administratif doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice (article L.1612-12 du CGCT).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix :

**D'approuver** le compte de gestion 2023 établi par le trésorier,

**D'approuver** le compte administratif 2023 du budget du CCAS dont les résultats sont affectés comme suit :

#### EXECUTION DU BUDGET 2023 BUDGET PRINCIPAL

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	2 599.06 €	5 147.43 €
	Section d'investissement	0 €	49.20 €
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0	10 409.16 €
	Report en section d'investissement (001)	0	0 €
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>2 599.06 €</b>	<b>15 605.79 €</b>
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	0	0
	<b>Total des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	2599.06 €	15 556.59 €
	Section d'investissement	0 €	49.20 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>2 599.06 €</b>	<b>15 605.79 €</b>

**Éléments de compte-rendu :**

Concernant les colis d'urgence de la Banque Alimentaire (avec tous les frais associés) leur coût est estimé à 5 euros par bénéficiaire. Ce tarif n'implique pas de denrées spécifiques comme le lait maternisé sinon le prix serait bien plus important.

Les bénévoles sont en capacité de fournir un colis d'urgence grâce au stock tampon du CCAS (uniquement des denrées qui se conservent bien comme pâtes, riz, conserves, ...)

En moyenne, 3-4 colis d'urgence sont prévus par mois.

Les « Autres charges de gestion courante » correspondent à l'aide pour la cantine pour l'école privée du territoire. Aucune dépense n'est intervenue sur cette ligne budgétaire. Il est indiqué que l'information sera transmise pour rappel à la direction de l'école privée par l'intermédiaire de Mme Delahaye, adjointe en charge des affaires scolaires.

**3- Proposition d'organisation du repas des « Cheveux Blancs »**

**2024-08**

Madame la Vice-Présidente du CCAS expose au Conseil d'Administration le projet porté jusqu'alors par la commune de Ducey – Les Chéris : Le repas des « Cheveux Blancs ».

Il est organisé pour les aînés de la commune âgés de 70 ans et plus et leurs accompagnants. Historiquement organisé un dimanche d'octobre, l'édition 2024 aura lieu le 20 octobre 2024.

Un repas est organisé sur la commune déléguée de Ducey, l'autre sur la commune déléguée de Les Chéris.

Il y a lieu de prévoir les modalités d'organisation de l'édition 2024. Madame la Présidente du CCAS, sur les conseils du Consultant des Décideurs Locaux du centre des finances d'Avranches, propose au Conseil d'Administration que l'organisation du repas des « Cheveux Blancs » soit prise en charge par le CCAS.

Il convient d'anticiper l'organisation de l'évènement pour présenter un dossier complet aux membres du CA du CCAS qui se réunira en séance le 05 juillet 2024. Ce sera l'occasion de valider les prestations et leurs coûts.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité de :

**Prendre** en charge l'organisation du repas des « Cheveux Blancs » de la commune,

**Fixer** le repas des « Cheveux Blancs » le Dimanche 20 octobre 2024 à 12 h00, salle du stade de Ducey (pour les seniors de cette commune déléguée) et à la salle des fêtes de Les Chéris (pour les seniors de cette commune déléguées) ;

**Conserver** la gratuité du repas pour l'ensemble des participants bénéficiaires et leurs accompagnants.

**Éléments de compte-rendu :**

Madame Labiche indique que M. Coquemont, CDL des finances publiques, est surpris que le repas des « Cheveux Blancs » soit organisé par la commune et non par le CCAS. Il a confirmé à Mme Labiche la pertinence d'une organisation par le CCAS dont c'est bien le spectre d'action.

Mme Lambert estime qu'il est dommage que l'évènement soit organisé en parallèle sur les deux communes déléguées du territoire (Ducey et Les Chéris). Cela engendre doubles dépenses et cumul de charges.

Mme Labiche explique qu'il peut être envisagé un repas unique à l'avenir mais il y a volonté de maintenir la proximité des citoyens. Il sera nécessaire de faire appel à un sondage auprès des administrés concernés par la manifestation.

Mme Lambert fait savoir qu'il serait bon de savoir pourquoi le repas ne se fait pas en un lieu unique.

Mme Glénat explique que M. Dallain, maire délégué de Les Chéris, pourrait sonder (via un questionnaire) les habitants de sa commune (en 2023, 30 participants au repas) pour connaître les différentes raisons du maintien du repas dans les communes historiques.

Elle indique également que le service est assuré bénévolement durant les repas (élus, famille d'élus, jeunes du CMJ ...).

M. Rebours soumet au conseil d'Administration qu'à l'avenir, si le nombre de participants à Les Chéris diminue, il conviendra alors de réunir les repas en un seul lieu.

Mme Labiche explique que la commune nouvelle n'est pas là pour « absorber » la commune de Les Chéris.

Mme Lambert fait remarquer que les habitants de Les Chéris viennent régulièrement sur Ducey pour les commerces.

M. Albert rejoint la remarque de M. Rebours (fusion de Ducey et Les Chéris).

Mme Glénat a également le souhait de ne pas supprimer la manifestation malgré le double lieu. Pour palier à ces difficultés, certaines communes ont stoppé le repas pour mettre en place des colis (voire double formule repas + colis pour ceux qui ne peuvent pas venir au repas). Cette solution n'est pas satisfaisante, ni envisagée pour le moment au regard de la volonté du CA de maintenir les liens sociaux.

Mme Lambert fait savoir que certaines communes ayant fait le choix de la remise de colis aux seniors le font à l'occasion d'un après-midi festif par exemple avec goûter et animations.

M. Rebours indique que quelques communes aux alentours organisent le repas des « seniors » sur différents sites (par exemple Saint-Hilaire-du-Harcouët fait son repas à Saint-Hilaire du-Harcouët et Saint-Martin de Landelles. S'agissant d'Avranches : cela se fait à Avranches et Saint-Martin-des-Champs).

#### **4- Vote du budget primitif 2024**

##### **2024-09**

Considérant le projet de budget primitif 2024,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**D'adopter** le budget primitif 2024 présenté en séance amendé des remarques de l'assemblée (document joint).

#### **Éléments de compte-rendu :**

Mme Mazier s'étonne de l'inscription de la prise en charge du transport pour la sortie au Sénat (CMJ) au budget du CCAS.

Mme Glénat indique qu'il s'agit d'une erreur : retiré de la ligne budgétaire.

Concernant le portage de repas, Mme Labiche explique, qu'une partie des frais engagés par le CCAS est remboursé par l'EHPAD auprès de la mairie (donc sur le budget communal).

Mme Lambert informe le conseil de ses recherches quant au tarif d'une mallette pour le portage de repas. Elle présente un devis « Sani pousse » et un tarif unitaire pour un conteneur vide de 47,66 € HT soit pour le remplacement de l'ensemble des boîtes (34 unités) 1 944,53 € HT. Ce coût peut être échelonné sur plusieurs années.

Mme Glénat explique que le véhicule n'est pas adapté au transport de repas. L'agent a très peu de temps pour réaliser sa tournée : le matériel n'est pas adapté (véhicule âgé et non fiable, boîtes isothermes vieillissantes, ...). Un devis va être demandé au responsable des services techniques pour envisager un achat de véhicule ou une location.

Mme Lambert précise donc qu'il va être nécessaire de provisionner budgétairement cette dépense.

Mme Roger se demande pour quel achat provisionner. Véhicule, boîtes isothermes ?

Mme Glénat répond que le véhicule sera imputé au budget communal si dépense il y avait. Pour ce qui est des boîtes isothermes elles seront budgétisées cette année à hauteur de 3500 € comme discuté en séance.

#### **5- Proposition de feuille de route pour le CCAS**

##### **2024-10**

Madame la Vice-Présidente présente à l'assemblée un projet de feuille de route pour le Centre Communal d'Action Sociale :

#### **Les moyens humains :**

Jusqu'alors, un agent occupait le poste sur un quasi équivalent temps plein. Aujourd'hui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, un agent a été recruté à mi-temps. Le reste de son temps de travail est rattaché à la direction générale des services. Demain, selon le choix des membres du conseil d'administration concernant la feuille de route, le temps accordé pour la mission représentera un temps complet. Un recrutement sera nécessaire.

#### **Les moyens financiers :**

Le CCAS reçoit de la commune une subvention de fonctionnement de 14 000 € pour l'année 2024. Des actions peuvent être mises en place avec possibilité de remboursement des frais (subventions par exemple) ou de participation financière (des bénéficiaires).

Les publics visés :

Le CCAS de Ducey – Les Chéris a vocation à venir en aide aux personnes suivantes :

- Les personnes vulnérables (*personnes en situation de handicap, familles et personnes en difficulté, personnes à faibles revenus, personnes sans emploi, enfants exclus, ...*),
- Séniors,
- Jeunes,
- Associations,
- Etudiants.

Les aides réglementaires :

Le CCAS de Ducey – Les Chéris intervient, de façon réglementaire, pour les sujets portants sur :

- L'aide médicale,
- Le RSA en mettant à disposition du SAMPS (intervenant du CD 50) le bureau des permanences une ½ journée par semaine,
- L'aide aux séniors et orientation vers les organismes,
- La domiciliation.

Les aides facultatives :

Le CCAS de Ducey – Les Chéris intervient, de façon facultative, pour les sujets portants sur :

- Le secours d'urgence (bons d'urgence alimentaire et d'urgence hygiène),
- L'hébergement d'urgence,
- La banque alimentaire,
- Les aides financières (faire face à une dépense ponctuelle plus ou moins importante),
- Les aides non remboursables (secours),
- Le portage de repas.

Le logement social :

Le CCAS intervient dans l'aide aux demandeurs de logements sociaux par :

- L'enregistrement des dossiers des demandeurs de logement social (via la plateforme départemental) et leurs pièces justificatives,
- L'agent en place est identifié comme référent au CCAS pour les demandeurs et Manche Habitat. Il est l'interface entre les usagers, les élus et Manche Habitat,
- L'Aide à la recherche de biens (sociaux),
- L'installation et/ou le maintien de la population dans les logements sociaux de la commune.

Les sujets traités par le CCAS :

Le CCAS est et/ou souhaite s'impliquer (davantage) dans les domaines suivants :

- La santé,
- Les actions de prévention santé,
- L'inclusion,
- Les violences faites aux femmes,
- L'égalité des chances (jeunes),
- Les liens intergénérationnels,
- La mixité sociale,
- Le numérique (fracture numérique des séniors par exemple),
- L'emploi,
- La lutte contre la précarité énergétique.

Les ambitions du CCAS :

Le CCAS souhaite développer les actions menées en faveur de :

- Une dynamique solidaire et intergénérationnelle,
- Une interconnaissance des associations,
- Des partenariats nouveaux,
- Des action en mode « suivi de projet »,
- L'intégration des séniors à la vie sociale.

Les projets portés par le CCAS :

Le CCAS souhaite développer des projets tels que :

- Le Café de l'audition,
- Le repas « Cheveux blancs »,
- La semaine du bien vieillir,
- Un cycle de conférences santé/prévention,
- Un projet intergénérationnel seniors jeunesse,
- Une conférence « précarité énergétique » pour apprendre à faire des économies.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

**Valider** la feuille de route du CCAS présentée en séance.

*Éléments de compte-rendu :*

*Mme Glénat présente la feuille de route et aborde les moyens humains passés, en place et à venir.*

*Mme Labiche indique qu'au vu des mouvements de personnel actuels et du contexte communal, il convient de mener une réflexion sur les besoins du CCAS.*

*Mme Mazier demande si Mme Bertheaume reprendra son poste.*

*Mme Glénat explique que cet agent est en disponibilité et travaille auprès d'une autre commune. Il est très peu probable qu'elle revienne à son poste à Ducey – Les Chéris.*

*Mme Lambert interroge sur les logements d'urgence sur le territoire (notamment suite à l'incendie d'un appartement sur la commune).*

*Mme Glénat explique qu'à l'heure actuelle, aucun logement communal ne remplit cette fonction. Rien n'est prévu. Il avait été envisagé de refaire un logement à l'étage de la mairie déléguée de Les Chéris mais le coût important couplé au nombre de commerces sur Ducey, ont déterminé cette idée comme peu pertinente. Le bailleur social présent sur le territoire fait de la location et ne propose pas de mise à disposition.*

*Mme Glénat suggère également une conférence pour les jeunes sur le consentement.*

*Mme Lambert souligne que le CLIC peut accompagner le CCAS pour tout ce qui est en lien avec les seniors et les aidants.*

**6- Projet de "Café de l'Audition"**

**2024-11**

Madame la Vice-Présidente présente le projet « Café de l'audition » :

L'importance de la bonne santé auditive n'est plus à démontrer. Une bonne audition permet d'être alerté des dangers, de conserver des relations sociales et de manière générale de pouvoir être dans une communication efficiente.

Depuis plusieurs mois des actions sont entreprises sur le sujet mais force est de constater que 50 % des personnes reçues n'ont jamais passé de test auditif et que 80 % d'entre elles devraient bénéficier d'un suivi auditif.

Aussi l'ADSM (Association des Devenus Sourds et Malentendants) se propose d'aller à la rencontre des seniors et de leur proposer une action de prévention complète près de chez eux.

L'ADSM se propose d'accueillir les seniors de nos communes autour d'un temps convivial pour apporter de l'information, de la prévention et des conseils d'experts sur la presbyacousie mais aussi sur le fonctionnement de l'oreille, sur les aides auditives, leur entretien et leur financement, sur les risques auditifs, les moyens de compensation possibles dont la trop peu célèbre **BIM** (Boucle à Induction Magnétique).

L'ADSM propose un bilan auditif complet gratuit pour les seniors qui le souhaitent. Ils bénéficieront d'un audiogramme tonal et d'un entretien individuel qui permettront de déterminer leur audition et leur capacité de compréhension de la parole. Ils recevront des préconisations à l'issue de ce bilan.

Pour ceux qui sont appareillés, ils pourront demander un contrôle visuel de l'efficacité prothétique : tube, embout, piles, micros, vérification de l'activation Position T (Boucle à Induction Magnétique).

Les seniors qui le souhaitent pourront s'inscrire pour un bilan en accessibilité auditive de leur logement.

Ce projet est un service gratuit auprès des séniors.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

**Mettre** en place le « Café de l'audition » en collaboration avec l'ADSM,

**Proposer** le dépistage aux séniors et de l'élargir aux jeunes et aux bénéficiaires du RSA.

*Éléments de compte-rendu :*

*Mme Glénat précise que deux salles en face à face sont nécessaires dont une « au calme » pour faire passer les tests auditifs.*

*Mme Lambert demande si le dispositif est à l'adresse exclusive des séniors.*

*Mme Ryser (Directrice Générale des Services communaux) explique que cela revient au CCAS de définir le public en fonction des besoins de la population et qu'il conviendra de communiquer sur cette action. Les enfants sont suivis par la médecine scolaire et envoyés vers un spécialiste si besoin. L'information devra être communiquée au collège pour tester les jeunes (si tel est le souhait du conseil d'administration). Les travailleurs passent des audiogrammes dans le cadre de leurs activités professionnelles.*

**7- Point sur la Banque Alimentaire**

Mme Roger, conseillère déléguée à la Banque Alimentaire, présente le point.

La collecte de printemps a été organisée les 5 et 6 avril 2024. L'action a permis de collecter 539 kg de dons surtout alimentaires.

Pour la distribution d'avril 2024, le CCAS est venu en aide à 16 familles dont une sur Juilley et une sur Saint Quentin-Sur-Le-Homme. Cela représente 41 bénéficiaires.

Les livraisons de la Banque Alimentaire de la Manche sont très satisfaisantes.

Les bénéficiaires sont très reconnaissants de l'aide apportée et nombreux sont ceux qui souhaitent donner plus que la contribution demandée (fixée à 1,10 € par la banque alimentaire pour un bénéficiaire).

*Éléments de compte-rendu :*

*Mme Lambert aimerait revenir sur la dernière distribution durant laquelle un incident est survenu.*

*Mme Roger explique au conseil d'administration avoir été victime d'une agression avec menaces de la part du conjoint d'une (ex) bénéficiaire mécontent de ne pouvoir obtenir ses deux colis, puisque le couple n'a pas engagé les démarches de renouvellement de ses droits. Pour information, une main-courante a été déposée en gendarmerie.*

*La gendarmerie a proposé d'intervenir auprès de l'agresseur connu pour des faits de violence. Mme Roger n'a pas souhaité cette intervention des forces de l'ordre.*

*Un courrier devait être adressé au couple au sujet de leur comportement irrespectueux ainsi que l'agression de Mme Roger mais cette dernière, estimant que le couple n'ayant pas fait de demande de renouvellement, n'a pas souhaité attiser leur animosité par un courrier de « reproche ».*

*Mme Lambert pense qu'un courrier doit être rédigé à l'adresse du couple en question. Il pourrait à l'avenir, si le couple menace une nouvelle fois les bénévoles du CCAS de Ducey – Les Chéris ou d'autres structures portant le même objet, être une preuve supplémentaire dans leurs agissements.*

*Un courrier leur sera donc adressé.*

**Questions et informations diverses**

**Echanges pour une motion concernant les finances des EHPAD**

L'assemblée a été destinataire du courrier et de la proposition de motion adressés par la Fédération Hospitalière de France.

*Éléments de compte-rendu :*

Mme Glénat explique que les EHPAD signalent des difficultés accrues à faire face aux dépenses de fonctionnement des établissements en ce qui concerne leur consommation énergétique.  
Suite à ces signalements, une augmentation de 5% des subventions de l'Etat a été actée.  
L'EHPAD de Ducey – Les Chéris n'a pas souhaité signer la motion car il a obtenu ce qu'il attendait de la part du Conseil Départemental.  
Pour autant, l'établissement ne pourra pas faire face à moyen terme puisqu'il puise dans son fonds de roulement.  
Mme Lambert ajoute que le poste « fourniture de denrées » a beaucoup augmenté également.

## Agenda

L'assemblée générale du CLIC a lieu le 03 mai 2024 à 14h30 dans la salle du conseil mairie de Ducey – Les Chéris.

Le prochain conseil d'administration du CCAS de Ducey – Les Chéris aura lieu le 05 juillet 2024 à 14h00 dans la salle du conseil mairie de Ducey – Les Chéris.

Levée de la séance 16H10

Présidente du CCAS DUCEY – LES CHERIS,  
Isabelle LABICHE

